



Division de propriété et vente

Par **deneuville**, le **01/08/2008** à **16:10**

J'ai divorcé en 2005. Nous avons partagé notre maison en deux avec l'accord de la mairie. Tout a été officialisé, cadastré, etc... Aujourd'hui je veux vendre ma maison et la mairie me dit que nous n'avions pas le droit de diviser notre parcelle à l'époque (alors qu'elle nous a autorisée) et me dit que je n'ai pas le droit de vendre sauf à mon ex mari afin que la parcelle redevienne une unité. A-t-elle le droit de revenir sur sa décision de l'époque et m'empêcher de vendre ?

Merci pour votre réponse.